

**Comité Syndical du 21 mars 2024****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt et un mars à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni à la salle des fêtes de Buzet sur Baïse, rue du ruisseau de la Paix, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Convocations régulièrement adressées le 14/03/2024.

Nombre de délégués syndicaux

en exercice: 24 délégués

n° ordre 2024-06

Présents : 21 votants : 21

Étaient présents : 21 délégués**Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas :**

Pour les titulaires : Messieurs Jean-Pierre GENTILLET, Alain PALADIN, Georges LEBON, Patrick JEANNEY, François COLLADO, Christian GIRARDI départ avant le vote de DL2024-08, Daniel TEULET, Philippe LAGARDE, Aldo RUGGERI, Jean-Marc LLORCA (**10 présents**).

Pour les suppléants : M. Christophe MELON remplaçait M. Christian LAFOUGERE, M. Patrick YON remplaçait M. Michel MASSET (**2 présents**).

Assistait également à la séance en qualité de suppléant sans voix délibérative :

M. Jean-Marie BOE (suppléant) pour la CC du Confluent et Coteaux de Prayssas

Albret Communauté :

Pour les titulaires : Madame Valérie TONIN, Messieurs Joël CHRETIEN départ avant le vote de DL2024-07, Alain LORENZELLI, Jean-Louis MOLINIÉ, Christophe BESSIERES, Didier SOUBIRON (**6 présents**).

Pour les suppléants : Mme Laurence BENLLOCH remplaçait M. Thierry PLANTÉ, M. Nicolas CHOISNEL départ avant le vote de DL2024-08 remplaçait Mme Paulette LABORDE, M. Dominique HANROT remplaçait M. Frédéric SANCHEZ (**3 présents**).

Étaient excusés :

Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas : Mesdames Viviane BERNEDE, Marie-Fabienne ADAMSON, Nathalie BUGER, Messieurs Christian LAFOUGERE, Alain MOULUCOU.

Albret Communauté : Mesdames Dominique BOTTEON, Isabelle SALIS, Evelyne CASEROTTO, Messieurs Frédéric SANCHEZ, Lionel LABARTHE, Joël AREVALILLO, Jacques LAMBERT.

Assistaient également à la séance :

Monsieur Claude BOGALHEIRO : Directeur du SMICTOM LGB

Mme Karine DAL BALCON : Responsable service administratif

Monsieur Cyril FILLOT : Responsable service technique

Mme Laurence SANS : Secrétariat

N° Ordre 2024-06**Objet : Affectation du résultat de clôture de l'exercice 2023***Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**Vu les statuts du Syndicat,*

Considérant le compte de gestion de l'exercice 2023, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constatant que le compte administratif :

- Présente un résultat de fonctionnement 666 450.64€
- Présente un excédent reporté de 920 056.24 €
 - Soit un excédent de fonctionnement cumulé de **1 586 506.88 €**

- Présente un solde d'exécution de la section d'investissement de 356 362.82 €
- Présente un solde excédentaire reporté de 1 883 441.31 €
 - Soit un excédent d'investissement cumulé de **2 239 804.13 €**
- Présente un solde négatif des restes à réaliser de la section d'investissement de .. 1 809 400.00 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Article 1 : Décide d'affecter et de reporter les résultats du budget 2023 comme suit :

- Affectation du résultat d'investissement reporté au chapitre 001 de 2 239 804.13 €
- Affectation en réserve (1068) de 650 000.00 €
- Affectation de l'excédent de fonctionnement capitalisé au chapitre 002 de 936 506.88 €

Article 2 : Précise que ces résultats seront intégrés dans le budget primitif 2024.

Article 3 : Précise que le SMICTOM LGB disposant d'un site internet, les documents budgétaires seront mis en ligne et accessibles gratuitement dans le délai d'un mois après leur adoption.

Résultat des votes	
Suffrages exprimés	21
Pour	21
Contre	0
Abstention	0

Publication sur le site internet : le 29/03/2024

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Le Président
Alain LORENZELLI

Le Secrétaire de séance
Philippe LAGARDE